



PROCEDURE : CONDITIONS D'APPROBATION D'UN PROGRAMME DE FIABILITE ET D'UN GROUPE DE PILOTAGE D'UN PROGRAMME DE FIABILITE

Réf. : P-DSA-1000-AIR

Processus : Aéronefs/ Systèmes d'Entretiens

Version : 02

Date de création : 27/09/2009

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédacteur	Groupe de Travail	-	-	-
Vérification	K.MOUNJI	CHEF DE DIVISION DSA	19 SEP. 2016	
Approbation	Z.BELGHAZI	DIRECTEUR DE L'AERONAUTIQUE	20 SEP. 2016	

SOMMAIRE

Corps de la procédure :

- 1.OBJET
- 2.REFERENCES REGLEMENTAIRES
- 3.DOMAINE D'APPLICATION
- 4.ABBREVIATIONS & DEFINITIONS
- 5.STRUCTURE D'UN PROGRAMME DE FIABILITE ASSOCIE A UN PROGRAMME D'ENTRETIEN
- 6.PARTICULARITES DU PROGRAMME DE FIABILITE POUR UN ORGANISME GERANT DE PETITES FLOTTES
7. PARTICULARITES DU PROGRAMME DE FIABILITE POUR UN ORGANISME AYANT RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE
- 8.PARTICULARITES DU PROGRAMME DE FIABILITE POUR UN ORGANISME GERANT DE GRANDES FLOTTES
- 9.ANNEXE : NECESSITE D'UN PROGRAMME DE FIABILITE

DIFFUSION

Points documentaires

Historique des versions :

Date	Version	Motif de la modification	Rédacteur
27/09/2009	01	création	Groupe de Travail
07/09/2016	02	amélioration	Groupe de Travail

Niveau de diffusion : Interne Externe Confidentiel

